Mesdames, Messieurs,

L'enquête publique concernant le projet photovoltaïque qui sera implanté sur le terrain communal en bordure de la RD 63 a débuté le lundi 19 octobre à 9h00 et se terminera le mardi 17 novembre à 17h00 .

Ce projet a été lancé en 2022, il y a maintenant plus de quatre ans ; il arrive à son terme et a franchi toutes les étapes nécessaires. Les différents organismes de l'État ont pu, au vu de l'enquête environnementale réalisée par un bureau d'études indépendant, rendre un avis favorable à ce projet.

Ce projet n'a jamais été caché. Les divers comptes rendus des conseils municipaux en date des 07/04/2022, 31/05/2022, 30/06/2022, 06/04/2023, 21/11/2023, 17/01/2024, 14/03/2024, 29/04/2024, 19/11/2024, 31/03/2026 en font foi; Ils étaient disponibles en mairie et consultables et téléchargeables sur le site municipal. Notre profession de foi des dernières élections municipales vous rappelait également que nous souhaitions la "Poursuite de l'étude sur le projet photovoltaïque en bordure de la RD 63".

Nous sommes maintenant au stade de l'enquête publique. Vous en avez été informé comme il se doit par affichage en mairie et sur le terrain sous le contrôle du commissaire enquêteur mais également sur IntraMuros ainsi que sur le site municipal où il est possible de consulter et de télécharger l'ensemble des documents se rapportant à cette enquête ! Non, ce projet n'a pas été passé sous silence !

Le courrier qui vous a été remis par les conseillers de l'opposition contient beaucoup d'inexactitudes. Dommage qu'ils n'aient pas consulté le registre d'enquête publique avant de prendre la plume car ils auraient eu un regard beaucoup moins critique sur ce projet, qui est une opportunité pour notre commune.

A l'heure où il n'est question que de réduire les énergies fossiles en les remplaçant par des énergies renouvelables cette installation, en permettant la production localement, place notre commune dans cette dynamique nouvelle tout en assurant des retombées économiques intéressantes pour préparer l'avenir dans un contexte qui devient de plus en plus difficile.

Concernant les retombées économiques prévues, celles-ci couvriront une partie de nos annuités d'emprunt.

Le passage du gyrobroyeur a été réalisé dans le but d'entretenir ce terrain communal et non de supprimer "tout témoignage de faune et de flore" ces études-là ayant déjà été réalisées par l'enquête environnementale.

Ce projet photovoltaïque situé en bordure et en hauteur, donc peu visible, par rapport à la route départementale n°63 est encadré par de la végétation de toute part sauf par une trouée en direction du bourg de Ladornac qui a été planté d'une haie, ainsi il n'y aura aucune visibilité sur le projet depuis la commune de Ladornac. Les élus de Ladornac en ont été immédiatement avisés et n'ont formulé, à ce jour, aucune observation à ce projet.

Je ne m'étendrai pas sur les allégations concernant les éventuelles destructions massives d'espèces et sur la dangerosité des panneaux photovoltaïques qu'ils soient posés au sol ou fixés sur des toits. Quant au risque "incendie" il est à noter que la plupart des départs de feu liés au photovoltaïque concernent des toitures plutôt que des centrales au sol. Une centrale au sol bien conçue réduit le risque d'incendie car la végétation est généralement maîtrisée (fauchage, pâturage ovin, sol gravillonné sous les structures). Ce site, en bordure d'une départementale, sera clôturé, avec une piste périphérique, une réserve d'eau et une surveillance. Ces dispositifs étant imposés par le SDIS en complément des obligations légales de débroussaillement.

En Dordogne la forêt augmente tous les jours ce ne sont pas quelques milliers de mètres carrés retirés pour produire de l'énergie verte qui détruira, comme il est écrit "la conservation de la biodiversité forestière et la préservation de la qualité des sols … contribuant à la lutte contre le changement climatique" et qui altérera

"l'impact paysager sur nos coteaux".

Prenez le temps d'une réflexion personnelle qui vous permettra de vous faire une idée plus objective de ce projet avant de répondre à l'enquête publique.

Si vous souhaitez plus d'informations, je suis disponible pour vous recevoir à votre convenance sur rendez-vous à la mairie.

Je pense vraiment que cette installation est un plus pour notre commune. Je compte sur votre soutien en venant déposé sur le registre d'enquête publique disponible à la mairie de Chavagnac aux heures et jours d'ouverture ou sur le site internet:https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Consultation-du-public.

Le Maire

Jean Marie CHANQUOI